

**ASSEMBLÉE NATIONALE**20 février 2025

---

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER  
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,  
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,  
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,  
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,  
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,  
M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,  
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais,  
Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

---

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 6° L'opportunité d'implanter une culture de consommation de larve de frelon asiatique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite évaluer l'impact de la valorisation de la consommation gastronomique des larves de guêpes sur l'île de La Réunion.

La pratique de consommation des larves de guêpes est ancrée dans la culture réunionnaise.

Cette tradition pourrait représenter un outil de lutte efficace contre le développement du frelon asiatique puisqu'elle semble avoir une incidence sur le développement des populations adultes de l'insecte.

Une évaluation à l'initiative du Gouvernement permettrait de mieux cerner et quantifier cet impact pour démontrer que la pratique de consommation gastronomique des larves de guêpes et de frelons est un outil de lutte efficace. Ceci pourrait justifier la mise en valeur sur le territoire hexagonal de la culture réunionnaise à des fins de protection de la biodiversité et de la filière apicole française.